L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 2 JUIN 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance........$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance,........................$5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.

Nlle. Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat

VOYAGES D'ÉTÉ.

Le vapeur UNDINE, capitaine A. Carlile, reprend aujourd'hui mardi, vingt-six mai, ses voyages réguliers, partant de Covington tous les mardis, mercredis, jeudis et vendredis, à six heures A. M., et du Lac Pontchartrain, les mêmes jours, après l'arrivée des chars de onze heures. Les samedis il [illegible] Lac Pontchartrain après l'arrivée des chars de quatre [illegible] et opérera son retour de Covington [illegible] dimanches à midi et demi, de manière à se rendre [illegible] pour les chars qui partent pour la ville à sept heures P. M.
26 mai

A VENDRE.—Le vapeur WAVERLY, ses agrès meubles et apparaux, le tout en bon état, faisant maintenant les voyages des Attakapas. [illegible] peut être livré immédiatement tel qu'il se trouve [illegible] à telle autre époque que l'on voudra désigner, en donnant cinq jours d'avis. Pour plus amples informations s'adresser à
JOHN HALL,
1, Front Levée.
N. B.—Le Waverly est fortement construit et tire très peu d'eau.
26 m.

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.
PAQUEBOT REGULIER.
Le vapeur neuf SULTAN, capitaine J. W. Hoffman, commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle Orléans et Covington, vendredi 22 courant, partant du Lac Pontchartrain tous les jours [illegible] après l'arrivée des chars de onze heures et demie A. M. et partant de Covington tous les matins, excepté [illegible] à six heures et demie A. M. [illegible] S'adresser à
J. F. BERCIER & Co. Agents,
54 Vieille Levée.
21 mai

A VENDRE.—Le steamer PATRICK HENRY, ses apparaux, agrès et meubles, lequel il se trouve maintenant sur l'autre bord du fleuve, [illegible] en vente à son [illegible], en s'adressant immédiatement à
JOHN HALL,
Agent des propriétaires.
mai
P. S.—Le P. H. conviendrait à ceux qui ont l'intention [illegible] un petit steam [illegible] deux bonnes machines à vapeur, [illegible] le tout en bon ordre, ses chaises [illegible] meubles, &c.

Le capitaine J. d. SCOTT, ayant acheté le superbe vapeur BELLE CREOLE, et ayant à [illegible] informe le public que ledit vapeur continuera ses voyages réguliers au BAYOU SARA, partant de la Nouvelle Orléans tous les Dimanches et Mercredis à dix heures du matin, et du Bayou Sara tous les Lundis et Vendredis à onze heures du matin.
La Belle Créole dans ses voyages du mercredi se rendra jusqu'à [illegible]
Le capitaine Scott, sollicite respectueusement le patronage de ses amis.
La BELLE CREOLE partira positivement dimanche [illegible] 12 courant.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord.

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET BAYOU SARA.
ARRANGEMENT POUR LE PRINTEMS ET L'ÉTÉ.
BATEAU A VAPEUR CLINTON, Capt. Baird.
Conformément au contrat passé pour cette route, à dater du [illegible] mars, le bateau à vapeur CLINTON, partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches et mercredis, à 10 heures A. M., en place du Brilliant et opérera son retour de Bayou Sara, tous les lundis et vendredis, à 10 heures A. M. se chargeant de la malle les jours ci-dessus mentionnés.
Le public peut compter que le Clinton continuera ses voyages pendant tout l'été et le capitaine Baird sollicite respectueusement la continuation du patronage de ses amis et du public. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
W. H. AVERY.
N. B.—Le mercredi, le Clinton ira jusqu'au Fort Adams et partira de ce dernier port, tous les jeudis après midi.
24 fév

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE,
No 62, Vieille Levée, près l'encoignure St. Louis.
On se charge à ce bureau de faire remorquer des bâtiments allant prendre un chargement soit au haut ou au bas de la côte, et ce avec la plus grande promptitude et aux prix les plus modérés. Les armateurs et autres qui ont beaucoup de fret à faire prendre sont de leurs magasins d'entrepôt ou de chantiers trouveront leur intérêt de s'adresser au soussigné qui se chargera de faire transporter le long des navires [illegible] qu'on voudra y faire embarquer. Ils gagneront considérablement sur les frais de transport sur des drays.—Les marchandises mises à bord des bateaux du soussigné peuvent être assurées à un taux excessivement bas.
ROBERT MURPHY,
No 62, Vieille Levée.
11 nov

POUR LA BALIZE et les ports intermédiaires. Le steamer MUSIC, capitaine J. Martin. Le beau steamer ci-dessus mentionné [illegible] expressément pour faire les voyages [illegible] pendant la saison. Il partira de la Nouvelle Orléans [illegible] à 10 heures [illegible] à 9 heures [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LAROSE,
71 Vieille Levée.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.
Le steamer FAME, capitaine A. Dugas, a été acheté expressément pour ces voyages et partira pendant toute la saison pour [illegible] Nouvelle Orléans tous les [illegible] Thibodeaux tous les samedis après midi. Pour fret ou passage s'adresser à
BRAUD & LANDRY, 14 Bienville.
4 fév

POUR NEW-YORK.—Le navire OSWEGO, capt. Johnson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour le [illegible] s'adresser à bord, en face le marché aux légumes, ou à
JAMES E. WOODRUFF,
60, Camp.

POUR NEW-YORK—Le navire WABASH, capt Hathaway, est maintenant en chargement et partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à
J W STANTON & Co,
28 mai Encoig. Magasin et Lafayette.

POUR BOSTON—Le brick PLYMOUTH, capt Brewer, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H GALE,
15 mai 93 Commune

POUR LE HAVRE—Partant le 20 juin prochain.—Le navire paquebot VESTA, capitaine O. Soucy, a tout son chargement engagé et partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour passage à la chambre ou à l'entrepont, s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER.
7 Royale

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot CHATEAUBRIAND, capt. Laborde, ayant sa plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage dans la chambre ou à l'entrepont, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis le poteau No. 9 ou à
A. MOLIER, rue St. Louis,
1 juin ou à JENKINS & TIGLER, 7, Royale.

POUR LE HAVRE—Le navire ALESTO, capitaine Cook, partira sous peu. Pour fret de 200 [illegible] coton, et passage, s'adresser à L. H GALE,
8 mai 93 Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire LEODES, capitaine Robbins, partira sous peu. Pour fret de 250 balles coton, ou pour passage, s'adresser à
9 mai L. H GALE, 93 Commune

POUR VENISE—Le navire PERSIAN, capitaine Robbins, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, 3me municipalité ou à
L. H GALE,
9 mai 93, Commune

POUR LE HAVRE—Le navire EMPEROR, capitaine Brown, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
Fs. PERRET, 34, Bienville,
20 mai ou à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire LUCY, capitaine Gould, ayant tout son chargement engagé partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord vis à vis le poteau No. 23, 2me municipalité ou à
1 juin LEVI H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire ASHLAND, capitaine Williams, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
21 mai LEVI H GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire CLAIBORNE, capitaine Levensaler, partira sous peu.—Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à
15 mai L. H GALE, 93 Commune

POUR LIVOURNE—Passage seulement. La barque SHANNON capitaine Newell, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord au poteau 30, seconde municipalité, ou à
13 mai L. H GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire OHIO, capitaine Bird, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, ou pour du fret lourd, s'adresser à
9 mai L. H GALE, 93 Commune

Le navire MEDORA, capt Simson, de Boston, commencera à débarquer son chargement aujourd'hui, en face de la presse à coton d'Orleans. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises à la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
RICKER & PEARSON,
29 mai 62, Camp

Ni le capitaine ni le consignataire du navire français CHATEAUBRIAND, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage.
29 mai AUGTE. MOLIER, 90 St Louis.

Le navire ELIZABETH ELLEN, venant du Havre est en déchargement vis à vis la presse à coton d'Orleans. Les consignataires sont priés d'avoir à retirer leurs marchandises de dessus la Levée. Toutes marchandises pour lesquelles l'on n'aura pas pris de permis d'ici à 5 jours seront envoyées dans les magasins publics.
LEVI H. GALE,
29 mai 93, Commune.

Le navire CHATEAUBRIAND, capitaine Laborde, venant du Havre, est maintenant en débarquement vis à vis le marché aux légumes; les consignataires sont priés de rendre leurs permis d'ici à cinq jours et de recevoir leurs marchandises sur la Levée. AUG. MOLIER
29 mai 90, St. Louis

REÇU—par les derniers [illegible] et à vendre par le soussigné:
2000 boites et 1/2 boites [illegible] de 3a marque B Guilhou;
1000 paniers et caisses huile [illegible] de Nice (grandes bouteilles)
200 paniers vin de Champagne;
200 caisses liqueurs assorties, 20 do [illegible]
50 do marasquin; de curaçao;
25 do Maraschino, 25 do [illegible]
25 do cerises au jus.
[illegible] barils et quarts vin de Sicile;
[illegible] barils et quarts vin de Malaga;
[illegible] caisses vin rouge des marques St-Julien [illegible]
[illegible]
[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 2 JUIN 1846.

La Législature s'est ajournée la nuit dernière, à la suite d'une dernière séance qui s'est prolongée jusqu'à une heure fort avancée et qui s'est ressentie de l'espèce de désordre presque inséparable d'une clôture. Nos Représentans et nos Sénateurs vont regagner leurs foyers et régler leurs comptes avec leurs constituants. Nous leur souhaitons un heureux retour et d'agréables loisirs jusqu'au moment où ils nous reviendront pour la session de janvier.

Parmi les bills adoptés hier soir, on remarquera celui qui règle les élections dans les paroisses d'Orléans et Jefferson. Après avoir renvoyé ce bill au mois de janvier, la Chambre l'a repris en considération, et elle a donné son concours, par le vote décisif de l'Orateur, aux amendements du Sénat.

A la demande du secrétaire du comité des Ecoles publiques, nous republions en français le procès-verbal de la séance tenue le 29 mai, par le dit comité. Par une inadvertance de composition, le texte d'un sous-amendement de M. Hagan, appuyé par M. Correjolles, avait été omis. Nous rétablissons aujourd'hui le paragraphe tel qu'il était sur la copie que nous avions entre les mains.

RIO GRANDE.

Le navire à vapeur *New-York*, arrivé hier, nous a apporté nos journaux de Galveston jusqu'au 30 courant. Ils ne nous fournissent rien de bien important. Nous y puisons les détails d'un horrible épisode qui montre à quelle espèce de barbares et de brigands les Américains peuvent avoir affaire dans cette guerre contre le Mexique.

"Le *Tom Jack* était arrivé à Galveston, venant de Corpus-Christi. Il avait quitté, le 26, la passe d'Aransas, où le navire à vapeur *Sea* venait d'arriver de Brasos Santiago. A bord de ce navire se trouvaient M. McChester, le lieutenant Humphries, et M. Rogers, que l'on croyait avoir tous été tués. Le premier a, il est vrai, été grièvement blessé, et les Mexicains l'ont considéré mort. C'est à cette circonstance qu'il dut d'abord son salut. Plus tard, il fut découvert dans le Chapparal, et transporté à Matamoros, où, tout prisonnier qu'il était, il a reçu des soins qui ont amené sa convalescence.

"M. Rogers se rendait de Corpus-Christi à Pointe Isabelle, en compagnie de quinze hommes, de deux femmes et d'un enfant. Arrivée au Petit-Colorado, cette petite caravane fut entourée par un détachement de Rancheros, auquel il lui fut impossible de résister. Elle se rendit sous la promesse que tous ceux qui en faisaient partie seraient traités comme prisonniers de guerre; mais au lieu de tenir cette promesse, on les lia quatre par quatre, on leur enleva leurs vêtemens et leur argent. On les enferma ensuite étroitement, et l'un des Rancheros, faisant office de bourreau, leur coupa le cou. Les femmes avaient eu préalablement à subir la brutalité de la soldatesque mexicaine. Dans ce massacre, Rogers vit son père et son frère périr sous ses yeux; lui-même ne se sauva que parce que la blessure qu'il reçut n'était point mortelle: il eut la présence d'esprit de contrefaire le mort. On le jeta, comme les autres, dans le Colorado; il put se sauver à la nage jusqu'à l'autre bord. Il se dirigea vers le Rio-Grande, fut fait prisonnier, emmené à Matamoros, et enfin échangé après les combats de Palo-Alto et de Ravina. Il paraît que les Rancheros avaient été prévenus du départ de cette petite caravane et des sommes d'argent qu'elle emportait."

Il paraît que le général Taylor, après s'être bien assuré de Matamoros a fait sortir de cette ville toute son armée et l'a menée camper à un mille de distance. Les soldats n'ont pas le droit d'entrer dans la ville, et les citoyens peuvent se livrer, sans la moindre inquiétude, à leurs affaires. Cette mesure, de la part du général Taylor, est pleine de sagesse et de modération: elle contribuera singulièrement à diminuer l'antipathie que les Mexicains peuvent éprouver pour les Américains.

NOUVELLES PLUS RÉCENTES DE HUIT HEURES.

Le vapeur *Mary Kingsland*, parti des Brasos de St Iago dans la nuit du 27 du mois dernier, est arrivé hier après-midi, et nous donne les informations suivantes:

Le 26, un détachement composé d'environ 400 tirailleurs et de 200 hommes d'infanterie, est arrivé du Texas par la voie de l'île des Padres. De ce nombre se trouve une compagnie de carabiniers, composée de 80 immigrés allemands, venant de Port Lavaca. On dit que c'est un des plus beaux corps de volontaires débarqués à la Pointe-Isabelle.

Un détachement de dragons et de tirailleurs s'étant mis à la poursuite de l'arrière-garde des forces d'Arista et a capturé quelques mules et équipages de camp.

On dit qu'il est positif qu'Arista concentre ses troupes à Rianora.

Les volontaires partis d'ici sur le navire Ondiaka et le vapeur Mary-Kingsland, ont été débarqués sur l'île des Brasos le 26 et devaient se mettre en marche pour Matamoros le 28, en passant par Boca-Chica et Barita.

Le brick des E. U. Lawrence était le seul navire de guerre devant les Brasos.

Légion de Louisiane.—Ce beau corps qui est en ce moment campé à Alger, se compose de la manière suivante:

Etat-major—S. Ormsby, colonel; J. Rogers, lieutenant colonel; J. B. Shepherd, major; F. Riddle, adjudant; T. L. Caldwell, chirurgien, J. J. Mathers, aide chirurgien; H. C. Lono, quartier-maître; F. W. Scott, sergent-major; H. C. Spurrier, quartier-maître sergent.

Compagnies: Gardes de Louisville, capitaine Harper; Washington Blues, capitaine Ball; Carabiniers du Kentucky, capitaine Bullen; Artillerie légère de Louisville, capitaine Howe; première compagnie des Gardes Nationales, capitaine Kern; seconde compagnie d. to capitaine Schroder; Carabiniers des Hauts, capitaine Saunders; Gardes de Montgomery, capitaine Fuller; Carabiniers de Jefferson, capitaine Pope.

La revue qui devait avoir lieu hier, a été renvoyée, le général Gaines ayant annoncé qu'il passerait cette légion en revue en même tems que celle de St. Louis, le jour de leur départ sur la place Lafayette.

Le brick Ganges, capt. Bertrand, parti de la Balize pour Marseille, après avoir fait dix lieues en mer, est revenu par suite de l'indisposition de tout l'équipage, qui tomba subitement malade après avoir mangé. Le contre-maître est mort avant que le navire ait pu arriver au port. C'est la seconde fois que pareille chose a eu lieu sur ce navire.

Nouveaux steamers transatlantiques.—Le *Herald* de New-York, annonce positivement que le gouvernement anglais a fait avec M. Cunard un marché pour l'établissement d'une ligne de navires à vapeur entre Liverpool et New-York. Ce service commencerait aussitôt que les navires seraient prêts; c'est à dire, sans doute, l'année prochaine. La ligne actuelle de Boston continuerait à faire son service semi-mensuel; elle serait complétée par celle de New-York qui aurait aussi deux départs tous les mois, disposés de manière à ce qu'un steamer partît chaque semaine. M. Cunard viendra sans doute à bord de l'*Hibernia*, et l'on pourra avoir des détails exacts sur cette entreprise.

Le journal qui donne ce renseignement ajoute avec beaucoup de raisons les réflexions suivantes:

"C'est là une grande entreprise, et qui devrait faire rougir de sa folie et de son indécision notre imbécille et bavard gouvernement. Tandis que le président, le directeur général des postes se querellent et se chamaillent à propos d'une ligne de steamers à New-York, le gouvernement de la reine Victoria prend les devants et jette, après quelques jours de négociation, les bases de cette grande entreprise."

D'après une série de tableaux publiés par l'Union, la levée totale des volontaires dans les divers Etats, s'élèvera à 41,639 hommes, dont 17,153 seulement seront appelés immédiatement au service, tandis que les 24,486 autres devront se tenir prêts pour attendre des ordres ultérieurs. Les forces mises immédiatement en activité, se composent de 13,205 fantassins et de 3944 cavaliers. Les Etats qui doivent les fournir, sont ceux d'Arkansas et de Texas, donnant chacun un régiment de cavalerie 789 hommes et 1/2 régiment d'infanterie, 388 hommes; de Missisipi, d'Alabama et de Géorgie, chacun un régiment d'infanterie, 777 hommes; de Missouri, un régiment de cavalerie, 789 hommes; de Tennessee et de Kentucky, chacun deux régiments d'infanterie, 1554 hommes, et un régiment de cavalerie, 789 hommes, enfin d'Illinois, d'Indiana et d'Ohio, chacun trois régiments d'infanterie, 2331 hommes.

Les autres Etats fourniront les forces qui seront ultérieurement appelées au service; elles se composeront uniquement d'infanterie. Les régiments seront de la force de 777 hommes, et les demi-régiments, de 390. New-York fournit sept régiments ou 5439 hommes; la Pennsylvanie, six régiments, ou 4622 hommes; la Virginie, trois régiments ou 2331 hommes; le Maryland et la Louisiane, deux régiments chacun; le Maine, le Massachusetts, le New-Jersey, les deux Carolines, le Michigan, l'Iowa et le Wisconsin, un régiment chacun; le New-Hampshire, le Rhode-Island, le Connecticut, le Vermont, le Delaware, la Floride et l'Alabama, 1/2 régiment chacun.

Un abus à réprimer.—Les volontaires qui se promènent dans la ville, sortent parfois avec leurs armes; et si l'on veut bien y réfléchir un peu, on comprendra qu'il n'en devrait pas être ainsi. A quoi bon un sabre [illegible] Nous ne sommes point [illegible] et nos braves n'ont rien [illegible] Il serait donc bon que les capitaines [illegible]

Ce matin, vers les deux heures, un détachement du Bataillon d'Artillerie, sous les ordres du major Gally, est parti pour le fort St. Philippe. Le reste du Bataillon partira aujourd'hui pour la même destination.

Fort McHenry—Les compagnies d'artillerie F et K, qui sont maintenant en garnison au Fort McHenry, dans le voisinage de Baltimore, ont reçu l'ordre de marcher sur le Rio Grande, pour se joindre au général Taylor. Elles sont en ce moment prêtes à se mettre en route.

Texas.—Deux compagnies de carabiniers à cheval sont partis du comté de Montgomery pour se rendre par terre jusqu'au théâtre de la guerre: une autre compagnie du même genre est partie dans le même dessein, du comté de Washington.

Un traité a été conclu le 18, au comptoir de Torrey, avec un certain nombre de chefs indiens, dont une demi douzaine de chefs commanches. Toutes les tribus de ce peuple n'étaient point représentées, et parmi celles qui ne figuraient point dans la conférence, on remarquait les Wacoes, les Koachies et les Towacnies.

Le capitaine Tate, de la barque anglaise Ambassador, et son consignataire R. D. Blossman, ont protesté contre l'application du Tarif des Etats-Unis à leurs importations: ils demandaient à être soumis au tarif texien. Ils ignoraient sans doute, ainsi que le consul qui a reçu leur protestation que le gouvernement a déclaré que l'on devait au Texas accepter le tarif de l'Union.

Carte du Mexique.—Nous avons reçu de M. E. J. Gomez, éditeur de la *Patria*, une carte du Mexique fort détaillée qui se trouve en vente rue de Chartres, No. 141.

Marine—Le navire des Etats-Unis *John Adams*, est arrivé à Pensacole le 28 mai dernier, venant de Brazos St. Yago. Le 29, la frégate *Cumberland*, portant le pavillon du Commodore D. Conner, et la frégate *Potomac*, sont entrés dans la rade. Ces navires viennent se ravitailler.

Chronique Locale.

Affaire du Quo Warranto—La Cour Suprême a confirmé hier la décision que le juge Buchanan avait rendue dans cette affaire. On sait que cette décision donnait gain de cause aux adversaires du recorder Baldwin.

Mary Green, accusée par Joseph Decoux de lui avoir volé une montre, a comparu hier devant le recorder Génois. Les preuves fournies contre elles n'on point paru suffisantes pour justifier l'accusation; elle a donc été immédiatement mise en liberté.

Thomas Gordon, dit Texas Bob, ira en Cour Criminelle pour s'être permis de soustraire, au préjudice de M. Lartigue, une somme de $1000, à bord du bateau à vapeur St. Mary. Le dit Texas s'est reconnu coupable de la dite soustraction devant l'honorable recorder Génois.

LEGISLATURE D'ETAT.

1er juin 1846.

Sénat.—A l'ouverture de la séance, et après les formalités ordinaires, le sergent-d'armes reçoit l'ordre de faire évacuer les galeries, et le Sénat siège à huis clos pour délibérer sur les nominations présentées par le gouverneur.

Vers 1 heure, les portes s'ouvrent de nouveau, et le Sénat procède à l'examen d'un certain nombre de bills et résolutions venus de la Chambre. La plupart sont votés.

Sur motion, le Sénat s'ajourne pour se réunir de nouveau à 5 heures de l'après-midi, et clôre définitivement la session.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Lundi, 1 juin 1846.

M. Campbell présente un acte pour autoriser l'achat d'un bateau à draguer, à l'usage du département de l'ingénieur d'Etat. Le bill subit ses trois lectures et est adopté.

M. Tuomey présente une résolution conjointe, autorisant le gouverneur à nommer une personne, résidant de cet Etat, pour aller à Washington s'entendre avec le gouvernement général au sujet des fonds appropriés par cet Etat pour l'équipement et le transport des troupes au Texas sur le Rio Grande; et que la somme de $1,200 soit mise à la disposition du gouverneur à cet effet.

Après un long débat, la Chambre refuse la dispense des règles et par suite la seconde lecture.

La Chambre examine les amendemens du Sénat au bill qui règle les élections dans les paroisses d'Orléans et Jefferson; elle rejette de nouveau par un vote de 39 contre 23 l'amendement qui exige d'un votant une résidence de six mois dans un district avant de pouvoir y voter.

Un acte autorisant M. Latour du Bayou Lafourche à adopter un enfant nommé Barbaret Burgi, subit trois lectures et passe.

La Chambre s'occupe de bills et de résolutions d'intérêt particulier. Les uns sont adoptés et les autres renvoyés à la prochaine session.

M. Williams, conformément à l'avis qu'il en avait donné, demande la reconsidération du [illegible] aux banques hypothécaires. Un débat très [illegible] sur des points d'ordre, et termine enfin par l'[illegible] qui déclare que la motion de reconsidération [illegible] point à l'ordre, vû que le bill a été renvoyé à la prochaine session de la législature.

M. Reed, rapporteur du comité des dépenses casuelles, soumet le bill intitulé: "Bill des dépenses casuelles de la présente législature." Il est adopté item par item, en comité général, M. Pilié au fauteuil, puis par la Chambre rentrée en séance.

Sur motion de M. Bullitt, on accorde au commis chargé des procès verbaux anglais un mois d'appointemens pour qu'il puisse mettre le journal à jour.

M. Philips, du comité sur les terres publiques, auquel avait été référé l'acte autorisant le paiement à rembourser sur certaines terres vendues par erreur par l'Etat de la Louisiane, rapporte le bill de nouveau sans amendement. Il subit ses trois lectures et est adopté.

M. J. T. Pugh présente une résolution appropriant la somme de $10,000 pour enlever les obstructions qui se trouvent dans toutes les voies navigables de la paroisse d'Assomption, tels que le Bayou Bœuf, le Grand Bayou et le Bayou Pierrepas. Cette résolution est rejetée.

M. Reed présente une résolution qui enjoint au greffier de la Chambre de réunir toutes les affaires non terminées et de confier les documens qui y sont relatifs, aux soins du trésorier d'Etat jusqu'à la prochaine session.—Adoptée.

Sur motion de M. Tuomey, des remercimens sont votés par acclamation à l'Orateur de la Chambre pour la façon impartiale, digne et habile avec laquelle il a présidé aux délibérations de la Chambre.

Séance du soir.—Le comité de conférence fait son rapport sur les différences qui existent entre la Chambre et le Sénat, à propos du bill qui règle les élections dans les paroisses d'Orleans et Jefferson. Sur motion, toute cette question est renvoyée au mois de janvier par 30 voix contre 25.

L'acte qui règle le transfert des causes en instance devant la Cour de Cité de Lafayette subit une seule lecture: on refuse d'abord la dispense pour les deux autres. Plus tard, cette dispense est accordée et le bill passe.

On adopte l'acte pour la nomination des assesseurs de l'Etat; et l'on dépose sur le bureau sujet à l'appel celui qui pourvoit aux dépenses du gouvernement.

M. Smith présente un bill pour régler l'élection des greffiers et juges de paix, à défaut du bill général sur les élections. La Chambre refuse de suspendre ses règles et de s'occuper de ce bill.

M. Williams propose un acte qui abroge la loi qui place les dépôts de l'Etat à la Banque de la Louisiane; mais la Chambre refuse également de s'en occuper.

M. Starks demande à reconsidérer son vote sur le bill pour régler les élections dans les paroisses d'Orléans et Jefferson. Cette motion prévaut, puis la Chambre donne son concours aux amendemens du Sénat. La voix de l'Orateur décide la question.

Après avoir rejeté encore quelques autres affaires, la plupart d'un intérêt secondaire, la Chambre s'ajourne, et la session est close.

Conseil de la Première Municipalité.—Le Conseil a siégé hier soir. Le comité spécial nommé à cet effet, a rapporté que M. Gurlie persistait à donner sa démission; il a en conséquence présenté une résolution requérant le Maire d'annoncer l'élection d'un alderman en remplacement de M. Gurlie, et l'autorisant à désigner les juges d'élections. Cette résolution a été adoptée.

La caution de M. Wm. Fréret, présentée par Magne & Weisse, comme imprimeurs de la Municipalité, a été acceptée.

Après la lecture de diverses lettres et pétitions, le Conseil s'est ajourné à lundi prochain.

Invasion du Mexique.—On lit dans la correspondance que le *Courier* de Charleston reçoit de Washington:

"Le général Scott, dit-on, ne se cache point pour annoncer qu'il doit, au mois d'août prochain, envahir le Mexique avec deux armées: l'une partant de Tampico, l'autre, de quelque point de la frontière du Nord; toutes deux convergeant sur Mexico. Je doute cependant qu'on ait déjà fait quelques préparatifs pour l'exécution de ce plan. Mais si la guerre continue, il est bien évident qu'une invasion sera le seul moyen de la mener à une prompte conclusion.

Georgie.—Le colonel Saffold, du comté de Washington, veut offrir au capitaine Thornton de l'armée des E. U. un beau cheval de bataille, comme un hommage rendu à sa valeur. En annonçant cette heureuse intention, le *Republican* de Savannah ajoute: "maintenant qui aura un noble coursier pour le capt. May? Dans la bataille du 9 mai, ce brave officier s'est acquis des droits à quelque témoignage d'estime de la part de ses compatriotes."

Baltimore.—Deux grandes assemblées ont eu lieu dans cette ville, le 23 mai: L'une tenue sur la place du Monument, avait pour but d'exprimer l'opinion publique à propos de la guerre avec le Mexique; l'autre, de prendre des mesures pour le monument de Jackson. A la première qui était présidée par le maire Jacob Davis, des résolutions ont été présentées par Robert McLane: elles déclarent que la population de Baltimore est disposée à rivaliser de patriotisme et de valeur avec celle de toutes les autres parties de l'Union pour repousser l'invasion étrangère; qu'elle prêtera le concours le plus actif et le plus énergique aux mesures du gouvernement; qu'elle approuve de tout point et la modération montrée jusqu'à ce jour par l'Exécutif et le plan qu'il paraît avoir adopté de pousser rigoureusement les opérations militaires pour amener le plus promptement possible la conclusion de la paix. Elles rendent en même tems un juste et digne hommage aux braves qui ont déjà versé leur sang pour la patrie. M. McLane a accompagné ces résolutions d'un discours plein d'éloquence; puis le général Houston, sénateur des Etats-Unis, a pris la parole.

Pendant qu'il parlait, est arrivée la nouvelle des glorieux combats de Palo Alto et de la Ravina. Elle a été accueillie par les plus bruyantes acclamations; et cette explosion de joie a été suivie d'une manifestation plus [illegible] [illegible]

Parlement Anglais.—Nous avons fait allusion hier à deux incidents qui ont marqué les dernières séances de la Chambre des Communes. Voici le récit que nous en trouvons dans les journaux français:

Dans la séance du 20 avril, des explications très vives ont été échangées entre sir Robert Peel et M. d'Israëli. Toutes les fois que M. d'Israëli prend la parole, sir Robert Peel, si flegmatique d'ordinaire, perd son sang-froid habituel et ne subit qu'avec une impatience qui se trahit souvent la flagellation que celui-ci aime tant à lui administrer. La querelle, qui a failli s'envenimer et dégénérer jusqu'aux provocations; roulait sur des motifs d'assez peu d'importance. M. Cobden avait dit ou semblé dire que dans une question comme celle des céréales, la majorité du peuple devait dicter la loi à la minorité, et que cette majorité était dans les villes, non dans les campagnes. M. d'Israëli crut s'apercevoir que le premier ministre applaudissait chaudement ces paroles. Il ne lui en fallut pas davantage pour se jeter dans la mêlée, et, marchant droit à sir Robert Peel, il se mit à lui reprocher en terme amers son inconséquence. "Il a été un temps, dit-il, où vous vous vantiez ici de marcher à la tête de la noblesse des comtés. Mais la trahison a sa logique aussi, et maintenant, voilà que vous fléchissez le genou, à la suite du représentant de Stockport, devant la domination des villes sur les campagnes."

Fatigué de ces attaques mordantes, sir Robert Peel se lève avec colère: *Je le nie*, s'écrie-t-il. Là-dessus, M. d'Israëli, qui croit entendre un démenti blessant adressé à sa personne, se rassied brusquement et déclare qu'il n'a plus rien à dire devant la chambre. Le colonel Peel, frère du ministre, quitte sa place, va vers M. d'Israëli, qui, d'un geste significatif, montre la porte, et tous deux sortent de la salle.

L'agitation était grande dans l'assemblée. Enfin, sir Robert Peel demande à expliquer le sens de son interruption. Ce n'est point une injure qu'il a voulu adresser à M. d'Israëli; il a seulement voulu montrer que l'assertion de M. d'Israëli était erronée; qu'il ne partageait pas, comme on le lui avait reproché, l'opinion de M. Cobden, touchant la prédominence des villes sur les campagnes; enfin qu'il n'avait jamais applaudi cet orateur dans le passage de son discours auquel il était fait allusion.

Un long débat s'engage sur la question de savoir si le ministre a applaudi ou non. Les uns affirment l'avoir vu et entendu, les autres le nient. Bref, tout finit par s'arranger. Sir Robert Peel soutenant qu'il n'avait pas applaudi, le discours de M. d'Israëli, échaffaudé tout entier sur cette supposition, n'avait plus d'objet; celui-ci a donc rengainé ses sarcasmes pour une meilleure occasion.

Dans la séance du 28, M. Smith O'Brien, représentant pour l'Irlande, a été condamné à la prison dans la Tour de Londres pour avoir manqué à la dignité de la Chambre en refusant d'assister à un comité sur les chemins de fer. M. O'Brien ayant reçu de M. Ley, président du comité, l'invitation d'assister au comité, a décliné cette invitation par une lettre dans laquelle il expose dans les termes les plus convenables les motifs de son refus. La conduite de O'Brien a été déférée à la Chambre. En vertu d'un droit fort ancien, la Chambre peut contraindre ses membres à assister aux séances, et les faire, au besoin, appréhender par le sergent d'armes. En vertu d'une disposition récente, elle est du 12 février dernier, la Chambre a le droit d'obliger ses membres d'assister aux réunions des comités dont ils font partie.

M. O'Brien a été déclaré coupable d'offense envers la Chambre par 120 voix contre 13. M. Estcourt a réclamé l'arrestation immédiate de M. O'Brien, non par esprit de parti, a-t-il dit, mais pour montrer que la Chambre n'hésite jamais à maintenir ses droits envers ses propres membres comme envers tout le monde.

"La question de principe étant vidée, celle de ménagemens personnels est revenue. Sir Robert Peel a fait décider que la Chambre ne donnerait suite à cette affaire que dans sa séance du 30 avril. Mais M. O'Brien a déclaré, toutes ses réflexions étant faites, persister pour le présent et pour l'avenir dans sa résolution. Il a même repris aux bancs de l'opposition sa place, d'où le président l'a sévèrement invité à se retirer. L'honorable membre a obéi sur le champ.

Une plaisanterie télégraphique.—Ces jours derniers, la population de Baltimore, attendait avec une anxiété sans égale des nouvelles de Mexico; on n'en avait point à envoyer. Que fait le directeur du télégraphe à Washington? il envoie lettre par lettre à Baltimore la dépêche suivante: "Il y a un grand nombre de Mexicains...." puis il s'arrête, et l'anxiété des habitans de Baltimore redouble; on lui fait signe de continuer; enfin après une bonne pause, il ajoute lentement: "à Mexico". La plaisanterie n'est pas brillante, il paraît cependant qu'elle a produit un certain effet.

FEUILLETON.

LA COMTESSE DE MONRION.

Voir l'Abeille du 6 février au 29 mai.

XLI.

DÉNOUMENT.

Le magistrat qu'on avait annoncé chez Montéclain avait fait appeler près de lui tous les personnages de cette histoire qui se trouvaient au château. Il prit place et se prépara à les interroger.

—Monsieur, dit-il à Montéclain, une lettre de vous est venue avertir les magistrats que M. le colonel Thomas Rien, peu d'heures après avoir quitté votre maison, avait été frappé d'un coup de feu; vous ajoutiez en même temps qu'une femme, depuis quelques mois, une femme habitant ce pays avait tout-à-coup disparu. Vous avez appelé les investigations de la justice sur ces faits qui, à je dois en croire quelques expressions de votre lettre, ont entre eux une connexité que vous vous réservez de me révéler. Veuillez me dire tout ce qui peut m'éclairer à cet égard.

Montéclain allait répondre, lorsque le colonel prit aussitôt la parole.

—Pardon, monsieur, dit-il, j'ai déjà remercié comte, je le dois, M. de Montéclain, de l'empressement qu'il a mis à faire rechercher l'auteur de la blessure que j'ai reçue. Son amitié pour moi, le vif chagrin qu'il a éprouvé de cet accident, l'ont persuadé, un moment, qu'il était le résultat d'un crime. Pour ma part, je suis convaincu qu'un misérable hasard a été seul cause de ma blessure.

Chacun se regarda avec étonnement; Montéclain sourit à Julie, et lui dit tout bas:

—Tout le monde se gâte à votre exemple, madame; il va aussi pardonner.

Julie ne répondit que par un signe, mais il disait l'intelligence de leurs âmes. Le colonel continua:

—Je ne suis connu de personne dans ce pays; je ne peux pas, je ne dois pas y avoir d'ennemis. Ce crime ne serait donc que celui d'un misérable qui eût voulu me voler; on ne l'a pas fait.

—Mais comment, dit le procureur du roi, expliquez-vous alors ce coup de ce feu?....

—Je dois croire, et tout le monde ici doit croire comme moi, reprit le colonel, que quelque pauvre braconnier se sera imaginé abattre un serf ou un sanglier, et qu'il aura tiré précipitamment; le hasard, plus que sa volonté et son adresse, aura fait que la balle m'a atteint.... Mais quant à moi, ajouta-t-il, en regardant tout le monde d'une façon significative, je ne veux ni ne puis croire à l'intention d'un crime.

—Pensez-vous comme monsieur le colonel? dit le magistrat à Montéclain.

—Le colonel, répondit celui-ci en souriant, a rapporté de l'Afrique un dédain pour les balles, qui lui a fait considérer comme un accident, ce que moi, j'ai regardé comme un crime. Je me suis trompé, j'en conviens, et l'on m'excusera d'avoir été trop vite alarmé, car ce sera toujours un bonheur pour moi que de reconnaître, qu'en de telles affaires, il n'y a de coupable que le hasard, et que la justice n'aura pas à inscrire un nouveau nom sur les listes fatales des condamnés.

—Pensez-vous ainsi, monsieur de Montaleu? dit le procureur du roi.

—Oui, répondit M. de Montaleu d'une voix mal assurée, je pense.... je dois croire que le colonel qui sait la vérité.... a raison de parler comme il l'a fait.

Puis, pendant que le magistrat prenait note de ces diverses réponses, le marquis de Montaleu dit tout bas à Thomas:

—Merci, mon fils, merci de votre générosité pour ce misérable.

—Il porte notre nom, mon père, fit de même le colonel.

—Je ne vois pas, dit le magistrat, que nous ayons à donner suite à cette affaire: il ne reste plus qu'à découvrir la malheureuse qui a disparu. Quelle est cette femme?

—C'est, reprit Montéclain, la femme d'un de mes fermiers.

—Je le sais, elle a quitté sa ferme il y a deux jours, et depuis on n'a plus entendu parler d'elle.

Ce qui eût été très facile à expliquer, si l'on eût voulu tout révéler, devenait fort embarrassant du moment que l'on voulait épargner à Hector, c'est à dire au nom de Montaleu, le scandale d'une accusation infamante.

—Voyons, reprit le procureur du roi, sur qui portent vos soupçons? est-ce un enlèvement, une fuite, une séquestration, un assassinat?

—Ce n'est rien de tout cela, dit Champmortain.... Il n'y a pas trois heures que j'ai rencontré, dans la forêt, Mme Bricord, très tranquille et très bien portante, et se dirigeant du côté de la ferme.

A cette réponse de Champmortain, Montéclain se leva avec inquiétude.

—Léda à la ferme! s'écria-t-il.

Il appela.

—Où est Bricord? demanda-t-il.

—Il n'est pas revenu au château, répondit-on.

—Quoi, dit Montéclain à Julie, il ne vous a pas accompagnée?

—Il n'était plus avec moi quand je suis descendue de voiture.

—Et Aly-Muley?

—Il n'y était pas non plus.

—Oh! les fous! les insensés! s'écria Montéclain avec chagrin, ils auront fait quelque malheur....

Montéclain avait à peine prononcé ces paroles, qu'un grand bruit éclata tout à coup; des voix tumultueuses retentissaient dans la cour du château; on entendit s'ouvrir brusquement les portes du vestibule; des pas précipités traversèrent les premiers salons, et l'on vit enfin entrer Aly-Muley, pâle, bouleversé, les cheveux en désordre, l'œil égaré; il se laissa tomber tout haletant sur un siège; il avait du sang sur le visage et sur les mains.

—Tu es blessé? lui dit vivement le colonel.

—Oui.... non, répondit-il brusquement, c'est mon sang.... ou.... c'est le sang des autres.

—Le sang de qui? demandèrent à la fois le magistrat et Montéclain....

—Je vais vous le dire, fit Aly-Muley dont les dents claquaient et dont tout le corps frémissait d'un tremblement convulsif.

Tout le monde se pencha pour l'écouter. Aly continua d'une voix sourde:

—Nous venions de repêcher la pauvre femme....

—Quelle femme? dit Montéclain.

—Eh bien, elle, la femme de Bricord.... reprit Aly. C'est que vous ne savez pas.... A peine avions-nous quitté la ferme pour suivre la voiture de madame la comtesse que voilà Bricord qui s'esquive. Je m'imagine qu'il a oublié quelque [illegible] et je continue à suivre.... Mais arrivé [illegible] je m'aperçois qu'il n'est pas [illegible] voilà Bricord qui arrive. Il criait après sa femme... il criait après Léda.

"—Elle est là, lui dis-je, en lui montrant la rivière..."

Le pauvre Bricord s'y jette, va, revient, replonge, s'en va tout à fait... enfin je l'en retire, et puis après ... elle aussi.

—Léda! s'écria-t-on de tous côtés.

—Oui, mais morte.... finie.... perdue.... elle était folle, à ce qu'il paraît.... mais elle avait [illegible] ça l'avait éveillée... alors elle s'était trouvée en face de Bricord... Alors... oh! elle ne le [illegible] que la pauvre femme, elle s'était imaginé que [illegible] que c'était un soldat, un paysan qui [illegible] lire ni écrire, il n'y avait pas là-dessous un cœur... d'or. Oui... oui... fit Muley, brave comme un lion.. bon comme tout ce qu'il y a de bon... Pauvre Bricord!...

—Continue, mais continue donc, s'écria le colonel.

—Enfin elle était repêchée, nous l'avions apportée dans la ferme. Alors Bricord se prit à la regarder d'un air si tranquille, que ça me fit venir froid. Nous étions tous là sans savoir où il voulait en venir, lorsqu'il me dit tout à coup de prendre son sabre et le mien. J'ai fait ce qu'il m'a dit. J'ai peut-être eu tort. Mais, voyez-vous, à ce moment je ne sais pas ce qu'il m'eût demandé que j'eusse pu lui refuser, tant je tremblais de le contrarier. Enfin, c'est comme ça. Tant il y a, qu'à peine je tenais les deux sabres, que le voilà qui prend le corps de sa femme, comme celui d'un enfant endormi, et qu'il me dit comme lorsque nous marchions au feu: "Suis-moi!" Dam! je l'ai suivi.

Un sentiment de terreur passa dans le cœur de tous ceux qui écoutaient Aly-Muley.

—Eh bien! eh bien! fit vivement Montéclain.

—Nous allions, reprit Aly-Muley, ou plutôt Bricord allait, et je le suivais.... c'était terrible à voir... Il portait la pauvre femme dans ses bras, sa tête était penchée sur l'épaule et allait de çà et de là, les bras tombaient le long du bras de Bricord, ballant à droite et à gauche; je ne pouvais en détacher mes regards, et avec mes deux sabres sous le bras, j'avais peur en face de ce cadavre qui m'attirait, il m'emmenait... je l'aurais suivi au bout du monde sans dire un mot.... Tout à coup....

Aly-Muley s'arrêta.

On s'approcha avec plus d'anxiété.

—Eh bien!...

—Ce n'est rien, fit-il; mais j'ai failli me trouver mal.... ça m'a glacé.... tout à coup Bricord s'arrête.. je marchais sur ses talons; je ne savais pas qu'il allait s'arrêter, et je vais me heurter la tête contre la tête de la morte, ses lèvres sur ma bouche.... ah! j'ai eu peur.

—Achève donc, dit le colonel.

—Oui.... oui.... m'y voilà, reprit Aly Muley; Bricord s'était arrêté, parce qu'il avait entendu des voix.... Ça me tira du froid que j'avais: c'étaient les voix de M. Hector de Montaleu et de Mme Amab.

Tout le monde tressaillit, pressentant quelque affreuse rencontre.

—C'était Hector! M. de Montaleu! d'une voix tremblante; et qu'est-il arrivé?

—Vous allez voir, répondit Aly Muley, d'abord Bricord resta un moment immobile, puis il se remit à avancer, mais à pas de loup. Nous arrivâmes ainsi au coin d'un carrefour; les deux complices se disputaient. Lui était à pied, elle dans sa voiture.

"—Où allez-vous? disait Hector à la Lionne.

"—Que vous importe?

"Ah! reprit alors le vicomte, vous m'avez poussé dans le crime, et maintenant vous m'abandonnez.."

—Quoi! fit M. de Montaleu, en interrompant le soldat.

—Continuez, dit sévèrement le procureur du roi, continuez.

Aly reprit:

"—Vous êtes un lâche, lui répondait-elle; vous devez demander raison à Montéclain de sa conduite envers vous.

"—Mais vous ne savez donc pas, lui disait l'autre, que j'ai fait demander à Brias et à Champmortain de se charger d'une porter une provocation, et que tous deux s'y sont refusés.

"—Parce que vous avez manqué de courage, lui répondit la Lionne."

Le cocher fouetta les chevaux, mais M. Hector les prit aux guides. La voiture recula, les chevaux se cabraient, tout allait se briser....

"—Mais que voulez-vous? s'écria Mme Amab.

"—Je veux que vous restiez.... car je vais être poursuivi, moi, parce que j'ai écouté vos perfides conseils, parce que vous m'avez poussé à assassiner le colonel...

"—Est-ce moi, lui répartit Mme Amab, qui vous ai fait assassiner la malheureuse Léda?... Laissez-moi partir...

"—Léda! disait Hector, Léda est folle et je ne crains pas...

"—Léda est morte, cria tout à coup Bricord, et la voici..."

Et en disant ça, reprit Aly, Bricord sortit de la ramée et s'élança au milieu du carrefour. Le vicomte s'était retourné à sa voix, le poing levé et prêt à frapper; mais il se trouva face à face avec le cadavre de Léda que Bricord lui présenta.

"—Regarde.... regarde, lui criait Bricord pendant que l'autre reculait, elle est morte.... c'est ton tour."

C'était terrible, fit Aly d'une voix sourde.... j'en avais le frisson.... Bricord avançait toujours.... l'autre reculait. Enfin Bricord.... ah! mon Dieu! la pauvre femme!.... Bricord.... il fallait qu'il fût bien malheureux.... Bricord la jeta contre M. Hector de Montaleu en disant: "Est-ce que tu n'oses plus l'embrasser?" Elle tomba sur le gazon entre eux deux. C'était pitié de la voir ainsi.

Aly-Muley s'arrêta, et Montéclain lui dit d'une voix inquiète:

—Et Léona... Léona...

—Oh! reprit Aly d'un ton brusque et amer, Mme Amab ne perdit pas la tête, elle voulut fuir; le cocher fouetta ses chevaux. Je vous le jure, j'aurais laissé aller la voiture.. moi.. car enfin.. je ne [illegible] mais la roue avait passer sur le corps de la pauvre morte.... mille tonnerres! je ne [illegible] qu'un mouvement. Je flanque un revers de mon sabre sur le nez des chevaux.... qui hurlent, qui dansent, qui reculent, et qui culbutent la voiture dans un fossé où tout se brise, pendant que Bricord, qui tenait l'autre sabre, disait toujours au vicomte: "Défends-toi." L'infame bargaignait, disait qu'il ne voulait pas.

"—Regarde-donc, lui répétait Bricord, là voilà par terre, celle que tu as perdue.... et tuée.... Elle est punie, elle.... c'est ton tour."

Il faut vous dire, reprit Aly, qu'on nous avait suivis petit à petit, si bien qu'en ce moment, nous étions plus de vingt dans le carrefour, et quelques uns avaient des torches.

"—Veux-tu te battre! criait toujours Bricord.

"—Non, disait-on de tous côtés, il faut l'arrêter. Il y a un procureur du roi d'arrivé."

Cela le décida.

"—Donne-lui ton sabre, me cria Bricord."

Je le lui donnai. Alors.... Ah! miséricorde!... j'en ai vu des gens qui se battaient, et vous aussi, colonel, mais rien de pareil... ils n'ont pas dit un mot... on n'entendait que leur respiration.... c'était comme un râle... et puis des coups terribles, sans se presser.... et, à chaque coup, un plus gros soupir... et le râle qui revenait plus furieux... car ils ne se battaient pas, ils se tuaient.... ils avaient la tête fendue, les bras hachés, la poitrine ouverte; ils frappaient toujours. Enfin, Bricord se trouva tout à coup arrêté par le cadavre de Léda.... il trébucha, et pendant qu'il se remettait, le géant.... tonnerre du ciel!... le géant lui poussa un coup de pointe... en fut le dernier; mon pauvre Pierre chancela et tomba juste sur le corps de sa femme.

—Mort... firent toutes les voix de ceux qui écoutaient le spahis, dans un douloureux effroi.

—Bien mort, répéta Aly-Muley. Je ne voyais plus, je n'entendais plus. Je m'étais jeté sur Bricord, lorsque tout à coup j'entends pousser un cri.. C'était Hector, qui, tout couvert de blessures, s'était traîné jusqu'à la voiture.. Cet homme était bâti de fer et de pierre... et tout blessé qu'il était, il en tira sa complice, qui se débattait au fond, comme si c'était en un enfant; il la traîna jusqu'auprès des deux cadavres:

"—Tiens, vois-tu ton ouvrage!" dit-il à la misérable.

Et en parlant ainsi il leva le sabre sur elle; mais, à l'instant même, un coup de pistolet retentit.... Le géant recula en rugissant comme un lion touché, mais manqua, puis il s'abattit d'un coup.

—Le malheureux! dit M. de Montaleu....

Personne ne répondit à cette exclamation.

—Mais Léona! s'écria Montéclain.

—Ah! reprit Aly-Muley.... elle.... voilà la chose... vous n'allez pas le croire.... c'est affreux....ce n'est pas possible, mais c'est comme ça.... A peine le vicomte était-il tombé, qu'elle présenta aux autres la gueule de son autre pistolet en disant:

"—Place.... place.... ou je brise la tête à qui bouge."

Je croyais le vicomte achevé!.... mais le voilà qui se redresse et qui se met à crier:

"—C'est elle qui m'a fait assassiner le colonel...."

A ce mot-là, je m'élance sur elle, je l'attrappe, et je lui dis que je l'arrête; elle ne veut pas et m'envoie une balle dans les côtes.... ça m'écorche.... ça glisse.... je la retiens tout de même.... mais enfin c'était une femme, on ne peut pas frapper dessus comme sur un homme.... Je lui enjoigne une main.... mais elle avait pris un petit couteau de l'autre. Je veux la saisir, elle me le plante dans la poitrine.... ce n'était rien.... plus de rage que de force.... une égratignure.... Alors je lui dis.... ça je jure devant Dieu que je lui ai dit.... d'ailleurs il y avait des témoins.... Je lui dis: "Voulez-vous vous rendre, je ne vous ferai pas de mal...." Elle se sauve, je cours après.... je l'attrape.... elle veut me frapper.... je lui prends les deux mains.... "En voilà assez, lui dis-je.... c'est fini de faire du mal aux honnêtes gens...." Elle ne répond rien, mais il me semble entendre craquer ses dents, et puis un cri.... pas un cri.... un sifflement.... comme si sa gorge se déchirait. Je lui dis: "Suivez-moi!" Elle tombe sur ses genoux.... je veux la relever.... elle tombe tout-à-fait.... Je la secoue, je l'appelle, je la soulève.... Rien!.... Je prends une torche, je la regarde: elle avait les yeux ouverts, elle était blanche comme un marbre, et ses lèvres toutes bordées d'une écume de sang.... Je la secoue.... Rien! Elle était morte....

Tout le monde resta foudroyé.

—Alors, fit Aly d'une voix épuisée, je me suis sauvé.... et me voilà....

—Messieurs, dit le magistrat, le récit de cet homme vient de me prouver qu'il s'est commis ici des crimes que vous avez voulu soustraire à la justice des hommes.

—La justice de Dieu s'en est chargée, dit Montéclain.... Cela vaut mieux, croyez-moi.

—Tout n'est pas fini, reprit le magistrat; il faut que je sois assuré que ce qu'a dit cet homme est vrai.

—Il y a ici tous les paysans qui m'accompagnaient qui sont prêts à témoigner que je n'ai pas menti d'un mot.

On les fit entrer; mais ce fut avec un profond étonnement qu'on vit Amab s'avancer au milieu d'eux.

—Vous ici! lui dit Montéclain.

—Oui, pour affirmer que le récit de ce soldat est exact. Il n'a point frappé la misérable femme qui est morte.

—Mais elle est morte, cependant. Qui l'a tuée! fit le magistrat.

—La main de Dieu, son crime, sa rage, repartit Amab. Ce cœur féroce s'est brisé dans sa poitrine et l'a étouffée.

Amab avait raison, Léona n'avait pas une blessure sur le corps, pas même la trace d'une meurtrissure. Elle était morte de la pensée de son impuissance.

XLII.

CONCLUSION.

[illegible]

Hier, en visitant le vaisseau sur lequel je dois faire la traversée, j'y ai trouvé deux personnes dont je n'ai plus entendu parler depuis le jour de notre réunion au château de Montéclain.

"Le premier est Villon, ce brave et digne garçon qui, après avoir apporté de Paris les papiers qui pouvaient tous nous perdre, et qui nous ont tous sauvés, est reparti sans vouloir revoir Mme de Monrion. Il a vendu sa maison; il quitte la France. "Elle est heureuse, m'a-t-il dit, je n'ai plus rien à faire dans notre pays." Mais ce qui vous paraîtra étrange, c'est le compagnon de voyage qu'il avait choisi; c'est le second personnage que j'ai trouvé là. Ce compagnon de voyage, c'est M. Amab. Je lui ai témoigné mon étonnement de le voir avec Villon. "Nous parlerons d'elle," m'a-t-il répondu.

"Adieu, Montéclain, restez heureux...., etc."

Du colonel Thomas Rien au marquis de Montéclain.

"Mon ami, je vous écris au sortir de l'église où mon père a réparé autant qu'il le pouvait l'erreur fatale où il est resté si longtemps. Je suis heureux, et c'est à vous que je dois le dire le premier, vous à qui je dois le bonheur.... Demain, je me mets en route pour l'Afrique avec Aly.... Pardonnez-moi de ne pouvoir assister à votre bonheur...., etc."

De Charles Thoré à la comtesse de Monrion.

"Ta lettre m'arrive à Rome, ma Julie, je pars, j'accours, attends-moi pour devenir marquise de Montéclain. Je profite d'un courrier extraordinaire envoyé par l'ambassadeur [illegible] mais je serai à Lavordan presque [illegible].... Attends-moi."

Huit jours après, mille lettres partaient du château de Montéclain [illegible]

"M. le marquis de Montéclain a l'honneur de vous faire part de son mariage avec Mme la comtesse de Monrion."

Post-scriptum.

Nous pensions que [illegible] lettres pourraient suffisamment [illegible] final que tout auteur doit mettre à [illegible] son livre, sous le titre charmant pour tout le monde, de: Conclusion. Nous nous étions trompé, et une nouvelle communication vient de nous être faite. C'est une circulaire de M. de Montaleu aux électeurs de la Nièvre pour leur recommander la candidature de M. de Montéclain. Mais ceci regarde les colonnes d'en haut de ce journal.

FIN.

FREDERIC SOULIÉ.

Décédé dans la nuit du 31 mai, M. Thomas Barnett, de cette ville, à l'âge de 46 ans. Ses amis sont invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 6 heures P. M. Le convoi partira de sa ci-devant demeure, No 251, rue Bourgogne, entre les rues Dumaine et St Philippe.

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS,
Lundi, 1er juin 1846.

Le marché au coton s'est ouvert aujourd'hui avec une bonne demande qui s'est maintenue pendant toute la journée. Environ 10,000 balles ont été vendues à une avance de 1/8 à 1/4c. La plus grande partie des achats a été faite pour le Continent et la Méditerranée.

Le change a été en bonne demande aujourd'hui, et nous cotons maintenant le Sterling 7 @ 7 1/4 pour cent de prime. France 5f 35 @ 5f 40. New York @ 60 jours 2 1/4 @ 3 pour cent d'escompte. Checks 3/4 pour cent d'esc.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

Navires Alesto, Cook, Havre, L H Gale
Huguenot, Crooves, Liverpool
J. P. Whitney & co
Ambassador, Hadley, Liverpool, Bailey & Baxter
Gossypium, Brown, Liverpool, J F Lowell
Brick Albert, White, Boston, Toby & Bogart
Goëls Martha Louisa, Brown, Brasos St Jago,
L H Gale
Invincible, Morgan, Baltimore, Chas J Meeker
Commercial, Peterson, Pensacole,
Andrews & Dewey
Ariel Miller, Galveston, capitaine
Steamer Brunswick, Lee, St Louis, capitaine

ARRIVÉS.

Navire à vapeur New York, Wright, de Galveston.
Navires Archelaus, Boutelle, de Providence.
Louisiana, Dewhurst, de Rio Janeiro
Vesta, Boubry, du Havre par Martinique.
Bricks Columbia, Barbes, de Savannah.
Virginia, Hood, des Brasos St Jago.
Ganges, Bertrand, de Marseille.
Goëls Lone Star, Knapps, de Port Lavacca.
St Paul, Talbot, de Matagorda
Falcon, Lewis, des Brasos St Jago.
Steamers Creole, Hearn, de Mobile.
Belle of Red River, Davis, Hurricane Bluffs
F M Streck, Streck, de Lafourche.
Linwood, Phillips, de Nashville.
Monarch, Payne, de St Louis.
Bois d'Arc, Gordon, de Washington.
Rainbow, Selleck, de Bayou Sara.
Deacon, Young, de la rivière Illinois

EN RIVIÈRE—montant.

Un navire, deux barques et un brick, inconnus.
Brick Millaudon, des Brasos St Jago.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMERIQUE
Great Britain	mai 9	juin 6
Hibernia	mai 19	juin 16
Great Western	mai 30	juin 25
Caledonia	juin 4	juillet 1

DATES.

New York	mai 24	Liverpool	mai	4
Washington	mai 25	Havre	mai	2
Charleston	mai 27	Mexique	mai	20
Texas	mai 30	Havane	mai	16

A VENDRE.

UNE négresse, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, créolisée, depuis son enfance dans le pays, excellent sujet, âgée d'environ 33 ans, avec sa fille âgée de 11 ans, domestique de maison et gardienne d'enfants. Ces esclaves ne sont vendus pour aucune cause autre que le besoin; elles sont pleinement garanties et on les donnera à l'essai. S'adresser à M. Antoine Fernandez, encanteur, rue des Ursulines, No 302. 2 jn.

LES MYSTERES DE L'INQUISITION.

LES livraisons de 10 à 16 de cet ouvrage, sont en vente chez Vor. HEBERT, libraire, 149, rue de Chartres.
En vente à la même librairie les ouvrages suivants.
A. Dumas—La Dame de Monsoreau.
Le Chevalier de Maison Rouge.
F. Soulié—La Comtesse de Monrion,
Anecdote du Comte de Monte Christo.
E. Sue—Le Juif Errant, illustré par Gavarni, 80 portraits tirés à part, 4 beaux volumes grands in-8°.
Prix $6. 2 juin.

LIBRAIRIE de Vor. HEBERT, 149, rue de Chartres, en vente
F. V. Raspail—Manuel annuaire de la santé ou médecine et pharmacie domestiques, 1 petit volume in 8°.
Saint George—Les Mousquetaires de la Reine,
Cure des camphres, suivant l'hygiène Raspail. 2 jn.

BLANCS de Baleine—200 caisses New Bedford, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

SACS en Pitre—25,000 de 2 boisseaux 1/2, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

INDIGO—10 surons Caracas, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

POIVRE—50 sacs de Sumatra, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 Gravier

CHAPEAUX de soie—2 caisses chapeaux de soie, dernière mode; 1 dito dito feutre gris; 1 dito dito feutre noir, en débarquement du Chateaubriant, et à vendre par
2 juin H. DE GOER & RIFFLARD, 21 Magasins

CERISES en débarquement du Chateaubriant—60 caisses cerises à l'eau de vie, de Godard & Co. successeur de Guelaud frères, de Paris, à vendre par
H. DE GOER & RIFFLARD,
2 juin 21, Magasins

AMANDES—100 caisses amandes sans coques, de la nouvelle récolte, en débarquement du navire Wabash, venant de New-York, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
2 juin 26 Vieille Levée

SUCRE raffiné de Boston—300 barils en pains, en morceaux et en poudre, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

THE—500 colis Thé poudre à canon, impérial, hyson et pouchong, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK
2 jn 40, rue Gravier

CAFE—200 sacs Java, vieux gouvernement, 1re qualité, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

CLOUS—600 barriques de Boston, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

MAQUEREAUX—500 colis Nos. 1, 2 et 3, en barils demi et quarts de barils, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40, Gravier

CONDUITS aux épaves du 3me district de la 2me municipalité—Un poulain étalon, couleur rouen, d'environ 13 1/2 mains haut, marqué sur l'épaule gauche G. M. le pied droit de derrière blanc, la crinière taillée et la queue longue.
Une pouliche âgée d'environ 3 ans, couleur rouen clair, de 3 mains de haut, une petite étoile au front, les pieds de derrière blancs, queue et crinière longues.
Si ces dits animaux ne sont pas réclamés d'ici au 13 courant, ils seront vendus ce jour-là à l'encan, par L. E. Charbonnet, encanteur public. S. L. SEELMAN,
2 juin 1er. lieutenant de la garde de nuit

A VENDRE OU A LOUER pour la saison—Une maison à étage, située à Mandeville, face au lac Pontchartrain, et près du Collège, trois belles chambres hautes, une belle salle en bas, cuisine &c... et tout le confortable pour une famille.
S'adresser à M. Beaujeux à Mandeville. 1 juin—6en15j

Fonds de la banque des Citoyens, à vendre en sommes à la convenance des acheteurs par
LEOPOLD JEANNET,
1 jn 93, rue St-Louis.

BOTTES, Souliers et brodequins—20 caisses actuellement en débarquement du navire Ann, à vendre par
1 juin J W DUNBAR, 20, Douane.

PIANOS—PIANOS.

REÇU directement des manufactures d'Europe, 3 magnifiques pianos. Ces instruments ont de très beaux sons et proviennent des meilleurs facteurs. On les donnera au prix de facture, désirant en opérer la vente de suite.
BUDDECKE, WOODS & Co.
1 juin 92, Tchoupitoulas

CHAMPAGNE—50 paniers vin de champagne marque Shield Brand, en grandes et demi bouteilles, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
1 juin 38, Chartres

ABSYNTHE—200 caisses absynthe suisse véritable, 50 do absynthe de Marseille, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
1 juin 38, Chartres

VIN en caisses—300 caisses vieux vin St. Julien, et St. Emilion, au bénéfice du draw-back, à vendre par
1 juin LOISON & SILVESTRE, 38 Chartres

BRETELLES Polka—70 douzaines bretelles Polka, américaines; [illegible] française—12 pièces mérinos uni et façonné; [illegible]—30 paires bretelles françaises [illegible], à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
1 juin 38, Chartres

E[illegible]
[illegible]

Messieurs les Editeurs—Veuillez annoncer M. J. B. CROZAT comme candidat pour l'office de Constable, pour le 1me juge de paix, dans le district compris entre les rues St. Louis et Esplanade. Il sera soutenu par ses nombreux amis
BEAUCOUP DE VOTANS

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer que Mr FRANÇOIS COQUET est candidat à la place de Constable pour la Municipalité No. 3, et qu'il sollicite le suffrage de ses amis.

A M. l'Editeur de l'Abeille.—Veuillez annoncer que M. G. ROMAIN est candidat à la place de constable du quatrième juge de paix de la 1re. Municipalité, dans le district compris entre les rues St. Louis et Esplanade, et qu'il sera soutenu par
LA MASSE DES VOTANS

M. l'Editeur.—Veuillez annoncer M. S. PHILLIPS comme candidat à la place de constable du juge de paix de la Première Municipalité, pour le district No. 4, compris entre les rues de Canal et St-Louis.

M. l'Editeur—A la sollicitation de mes amis veuillez m'annoncer comme candidat à la place de constable à la prochaine élection, pour le district compris de la rue St. Louis à la rue de l'Esplanade, pour la quatrième Cour de juge de paix.
P. H. HUARD.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JOSEPH ULYSSE CHEVALIER, comme candidat à la place de Constable du 4me juge de paix de la première municipalité, dans le district compris entre les rues St. Louis et Esplanade.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer que M. JACQUES CHARBONNET, député collecteur de M. Jules Leblanc pour la taxe d'Etat, est candidat pour la place de Juge-de-Paix des 5 et 6me districts représentatifs compris entre la rue St.-Louis et la rue de l'Esplanade, et qu'il sera soutenu par
Un grand nombre d'amis.

MM. les Editeurs,—Veuillez annoncer HENRY GUYOL comme candidat pour la place de Constable de la Municipalité No. 3.

M. l'Editeur—Veuillez annoncer MIGUEL HERNANDEZ, Jr. comme candidat pour la place de Constable du juge de paix, créé pour les 7me, 8me et 9me districts représentatifs, compris dans la 3me municipalité. Il sera soutenu par ses nombreux
AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. FRANCIS MOUNEY comme candidat à la place de Constable de juge de paix dans la 3me municipalité. SES AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. John P. Walden comme candidat à la place de constable pour le district compris entre les rues du Canal et St Louis, 1re municipalité.

Pour Constable de la Municipalité No. Trois
EMILE BEAUREGARD.

Pour Constable de juge de paix du district compris entre les rues St. Louis et Esplanade:
THEODORE J. WILKINSON.

Nous soussignés, membres du barreau de la Nouvelle-Orléans, recommandons fortement à nos concitoyens, M. A L. MICHEL, comme étant très propre à remplir les devoirs de constable du juge de paix No. 4, entre les rues St. Louis et Esplanade:

John R. Grymes,	C. Roselius.
R. Hunt,	C. M. Conrad,
Louis Duvignaud,	Alphonse Canonge,
Cyprien Dufour,	L. Castera,
Martin Blache,	Louis Eyma,
Thomas J. Durant,	J. F. Pepin,
Lucius C. Duncan,	A. K. Joseph,
P. Biron,	Z. Latour,
H. R. Grandmont,	P. Ord,
Charles Delery,	Chas. M. Randall,
Samuel F. Gleen,	E. A. Bradford,
J. Durell,	M. Greiner,
Felix de Courmont,	John Culbertson,
Robert Preaux,	Richard M. Carter,
Alfred Bodin,	W. C. Budd,
J. A. Rozier,	E. S. Goold,
Wm. Andry,	L. P. Canonge,
T. W. Collins,	George K. Rogers.

SIROP DE M. E. KIDDER, contre le Choléra, la Dyssenterie et la Diarrhée, remède sans pareil pour la guérison de ces maladies—à vendre au Dépôt du Remède Magique de Dalley, No. 151, rue de Chartres.

A CEUX QUI SOUFFRENT DES MAUX DE TETE.—Le remède du Dr. Spohn est souverain dans ces cas. Lorsque le mal de tête se déclare, une seule dose de cet élixir soulage immédiatement et si l'on persiste à l'employer il produit une guérison radicale. Vendu au No. 50, rue Poydras.

BAUME DE COLOMBIE POUR LES CHEVEUX.

Les personnes qui ont peu de cheveux, ou dont les cheveux tombent, peuvent trouver ici, un article qui les empêche de tomber, et qui les fera épaissir; c'est une découverte qui date de 18 à 20 ans, et depuis ce tems le débit en augmente tous les jours. Ce baume conserve la tête très propre, et rend la chevelure douce et soyeuse.—Sa plus grande propriété est de faire pousser les cheveux à des personnes qui sont un peu chauves. On a vu des personnes chauves depuis plusieurs années reconquérir leur chevelure par ce moyen. Le véritable se vend seulement au No. 50, rue Poydras.

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.

Le meilleur vermifuge qu'on ait encore découvert pour toutes espèces de vers, qui non seulement les détruit tous, et donne de la vigueur à tout le système, mais encore dissout et précipite tout le mucus qui séjourne dans l'estomac et les intestins des enfans, surtout de ceux qui engendrent les vers, et qui les fait disparaître ou mourir, il est impossible de rester dans le corps. Ce remède étant sans danger dans ses effets, n'attaque pas le système, et la santé du malade s'améliore par son emploi, même quand on ne constate l'existence d'aucun ver. Ce remède étant doux à boire, l'enfant ne le plus délicat ne se refuse pas à le boire.
Il est préparé et vendu par John Winer, Hamilton, C. W. & John Winer & Co. 86, Maiden Lane, N. J., et il se vend par MM. Hayes, 139, Fulton st., F. T. Quirk & Co., encoignure Columbia et Atlantic sts., C. Sleane, 184, Fulton st.
Il se vend aussi par BERTRAND & SISOS, à la Nelle-Orléans, encoignure des rues Royale et Bienville.
19 mai

SARDINES—150 boites, dites 3/4, sardines à l'huile, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 juin 99 rue de la Douane

CHAPEAUX—2 caisses chapeaux de soie de Paris, en débarquement des navires Elizabeth Ellen et Chateaubriand, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 juin 99 rue de la Douane

COGNAC—10 demi pipes et 20 quarts de pipes cognac Pellevoisin, quatrième preuve, 10 barils Cognac de 1825, marque de Pellevoisin, première preuve, 10 barils de 1810, marque Pellevoisin, première preuve, article supérieur, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 juin 99 rue de la Douane

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
30 mai 1846.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $3 75 par baril, les boulangers donneront, conformément au tarif, 43 onces de pain pour 10 cents, pendant la semaine, à partir de lundi, 1er. juin.
Les pains de seconde qualité ou de trois pour 10 cents peseront vingt cinq pour cent en sus, c'est-à-dire 54 onces.
30 mai A. D. CROSSMAN, Maire

BAINS! BAINS!!

MONSIEUR F. W. BENSIECK prévient respectueusement ses amis et le public, que DIMANCHE, 31 mai, il ouvrira ses bains flottants à Alger, vis à vis cette ville, entre les terres de la première et de la seconde Municipalité. Il espère que l'on voudra bien lui continuer le patronage que l'on a bien voulu lui accorder jusqu'ici.
30 mai—3

O. TALAMON, 44 rue de Chartres,

OFFRE à vendre en débarquement des navires Ancona et Pactolus, du Havre
500 douzaines mouchoirs Madras, français, qualité supérieure et autres.
10 balles cotonnade française, belle qualité, unies et à dessins, nouveaux. O. TALAMON,
30 mai 44 rue de Chartres

MM. P. A. & L. DELMONICO, ont l'honneur de prévenir leurs amis que leur nouvelle maison No 25, Broadway, au coin de la rue Morris, New-York, sera ouverte le 1er juin. Ils n'ont rien négligé pour rendre leur établissement commode et agréable, et feront tous leurs efforts pour justifier la confiance du public.
New-York, 20 mai 1846. 30mai—90

ON désire acheter au comptant un nègre ou mulâtre créole, de 14 à 16 ans, s'adresser 22 rue St Louis.
30 mai

PAROISSE ST. CHARLES—Cour des Preuves—Succession de M. et Mad. Hubert Zeringue—L'administrateur de cette succession a ce jour enregistré un tableau final des dites successions, et à moins qu'opposition n'y soit faite, le dit tableau sera homologué d'ici à dix jours.
F. CHAIX, ex officio et
30 mai—3en10j greffier de la Cour des Preuves

CHAMPAGNE—300 paniers, marque de la Clef, Cordon vert et marque de Lorme, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
30 mai 34 Vieille Levée

CAFE DE LA HAVANE—180 sacs, dernièrement reçus et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
30 mai 34 Vieille Levée

CIGARES de la Havane, différentes marques, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
30 mai 34, Vieille Levée.

TABAC—En feuilles, de la Havane—30 balles de Vuelta de Abajo, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
30 mai 34 Vieille Levée

BOUCHONS pointus et autres, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
30 mai 34 Vieille Levée

DIVERS—40 caisses Absynthe de Sauvageol et Brunnaton; 40 dito Vin Muscat de Frontignan; 50 caisses Liqueurs assorties de Bordeaux et de Marseilles;
100 paniers Huile d'olive de Flagniol.
150 caisses Vin Curcier, Haut Brion;
40 do The Young Hyson, Pouchong et poudre à canon, 150 dito Salaisons;
20 paniers Guignolet d'Anger, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
30 mai 34, Vieille Levée

EN magasin et à vendre par le soussigné—100,000 cigares, importation directe de la Havane, tels que Regalias, Canones, Millares, Principes, &c. à vendre à bon marché par S. V. BARRETT,
30 mai 21 Gravier

EN magasin et à vendre par le soussigné: 30 caisses liqueurs assorties, 30 caisses Curaçao de Hollande, 20 du Marasquino de Zara, 300 caisses Muscat de Frontignan et Lunel, 100 caisses sirop de limon, 25 caisses sirops assortis. S. V. BARRETT, 21 Gravier

EN magasin et à vendre par le soussigné—2000 caisses vin rouge de différentes qualités, 300 caisses vin blanc en grandes et 1/2 bouteilles, 50 1/4 pipes Cognac, dont [illegible] preuve, 100 pipes Genièvre imitation, 30 caisses fruits assortis à l'eau de vie. S V BARRETT,
30 mai 21 Gravier

SOCIETE DE LA HAVANE—[illegible]
[illegible]

DIRECTION DES ECOLES PUBLIQUES
De la Municipalité No. 2.

Extrait de la séance de vendredi, 29 mai 1846.

Les membres présents furent: l'Hon. A. D. Crossman, maire président, l'hon. J. Génois, recorder; MM. R. Hagan, F. Correjolles, C. Wiltz, C. Langden, Elwyn, Cyprien Dufour, C. Roselius, T. W. Collins, J. Benit.

M. J. Benit demande si M. Bellanger a commencé à remplir les devoirs de surintendant. M. le président répond affirmativement.

M. Dufour présente les résolutions suivantes.

Résolu, que nul ne sera nommé surintendant des Ecoles publiques de cette Municipalité, à moins qu'il ne soit citoyen des Etats-Unis.

Résolu, que le dit surintendant sera tenu d'avoir une pleine et entière connaissance des langues Française et Anglaise. Après un débat assez long, auquel prennent part MM. Benit, Génois, Dufour, Hagan, Correjolles, Wiltz, Roselius, Collins et Elwyn,

M. Génois propose d'amender la résolution en ajoutant après les mots "citoyen des Etats-Unis" qu'il soit né sur le sol ou naturalisé.

M. Hagan fait la motion, qui est secondée par M. Correjolles, de sous-amender la motion de M. Génois, en disant: "*Né dans l'Etat de la Louisiane*." L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Génois, Hagan, Correjolles, Wiltz, Elwyn, Dufour, Roselius, Collins, Benit 9, avaient voté dans la négative; en conséquence, le dit amendement est rejeté.

L'appel nominal demandé sur l'adoption de l'amendement de M. Génois, il a paru que: MM. Génois et Dufour avaient voté dans l'affirmative 2, et que MM Hagan, Correjolles, Wiltz, Elwyn, Roselius, Collins et Benit avaient voté dans la négative 7.

En conséquence, le dit amendement est rejeté.

M. E. Wiltz demande que le vote soit pris sur chaque résolution.

L'appel nominal demandé sur l'adoption de la première résolution, il a paru que MM. Génois, Wiltz, Dufour et Benit avaient voté dans l'affirmative, 4, et que MM. Hagan, Correjolles, Elwyn, Roselius et Collins, avaient voté dans la négative, 5. La dite résolution est rejetée. L'appel nominal demandé sur l'adoption de la seconde résolution a donné le résultat suivant: pour l'affirmative, MM. Génois, Hagan, Correjolles, Wiltz, Elwyn, Dufour, Roselius, Collins et Benit avaient voté dans l'affirmative. 9. En conséquence la dite résolution est adoptée.

Les motifs suivants ont été soumis à la direction.

"Je vote contre la résolution, parce que le surintendant nommé à la dernière séance a été légalement installé pour le terme d'une année, et parce qu'il est inutile d'adopter des résolutions qui ne peuvent avoir d'effet que lorsqu'une nouvelle direction sera nommée.

Signé, T. W. COLLINS.

"Je vote pour l'adoption de la résolution pour les raisons suivantes:

"Je considère que dans les Ecoles établies et entretenues aux frais du public, il ne suffit pas seulement d'y donner aux élèves une instruction littéraire, mais qu'il convient par dessus tout d'inculquer dans leur esprit et leur cœur l'amour de nos institutions républicaines, et un entier dévouement à la constitution du pays.

"Je suis d'opinion que la direction de l'instruction publique ne devrait être confiée qu'à un citoyen, né ou naturalisé, parce que, celui qui néglige ou refuse de se prévaloir de la faculté que nos lois lui donnent de s'identifier avec la nation, n'éprouve pas pour la forme de notre gouvernement, ces sentiments de préférence et cet attachement dévoué qu'il serait appelé à développer dans le cœur de ses élèves."

Signé JOS. GENOIS

"J'ai présenté la résolution, et maintenant je vote pour l'adoption, parce que j'espère que le principe qui y est formellement énoncé, nous gardera désormais d'une manière plus sûre, des dangers de le violer, parce que j'ai la profonde conviction que la place de surintendant des Ecoles Publiques doit au moins être confiée à un homme qui a rendu hommage à notre nationalité, tel que celui qui se faisant naturaliser a donné à la fois une preuve de son attachement à nos institutions et de son désir de s'agréger à la famille américaine; parce que je crois qu'en déclarant que les honneurs de ce poste reviennent de droit à ceux qui ont les fardeaux du citoyen, on ne dit rien que la plus vulgaire justice ne puisse avouer.

Signé CYPRIEN DUFOUR

Sur motion de M. Hagan, secondée par MM Wiltz et Dufour, le secrétaire a été requis de faire publier cette partie du procès verbal relative à la résolution présentée par M. C. D. Dufour.

Pour copie, conforme,
JOS. REYNES, Secrétaire.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

Asamblea jeneral de la Compania.

Los miembros que componen este cuerpo, tanto activos como honorarios, se reunirán en la sala de baile de San Felipe, el martes proximo, 2 del corriente, à las 4 en punto de la tarde.

Se recomienda la mayor puntualidad al cumplimiento de esta orden.

Nueva-Orleans, junio 1ro de 1846.
FERNANDO DE FUENTES,
1 j Secretario

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE DOCTEUR PHILIPPE ALBUZZI, a transporté sa demeure de la rue Dauphine à son ancien domicile, rue Ste. Anne, No. 100, entre les rues Dauphine et Bourbon. 1 juin—1m.

DEMANDE—On a besoin d'un jeune créole comme commis dans un magasin d'épicerie en gros, sachant parler l'anglais et le français, et dont les parens résident en ville. S'adresser au No. 47 Vieille Levée.
1 juin—3

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—JUIN 1846.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	G
Anderson, (John) et son épouse	Gusman, les époux
	Gary, Pierre
	Germont, Jacques
B	J
Baudroux, Julien de Maille	Jannin, Claude, François
Bollion, Alexandre	L
Barthe, Louis Joseph	Le Gouster,
Bodelais, Philibert	Laine, Charles
Bruzau, Pecus Castagne	Loumet, Jean
Berdou, Auguste	Labouquere, Cyrile
Beck, Michel	Lacaze, Firmin
C	M
Cautegrit, Pierre Lepage	Michel, Jacques
Caillet, Antoine,	Maurin, Jacques et Pierre
Calmel, Baptiste,	Mermet, Jacques
Cyrille, Roland	Malmetté, veuve Deporet
Chartier, Jacques Richard	Moyse, les époux
Clogenson, Fanny (Bois l'évque)	Manon, Pierre femme Poirier
Chaucher, (les époux)	P
Chalonge, Auguste	Perroux, Louis Ernest
Charriere, Jean Eugene	Plaisant, Jeune
D	Poujet fils,
Deporet, Eleonore	Q
Demolliens, Amedee	Quairez, Charles
Denechaud, Antoine	R
Ducuron, Jn Bte Lucien	Rousselin, les époux
D'Herete, T	Romieu, Alexandre
Desbout, Dominique	Robert, Pierre
Danet, Julien	T
Donat, Marcel B	Tetard, Remi
Delatre,	Tranchery, Emile
D'Usson, de St Souplet	V
F	Viau, Antoine
Felix Vincent,	
Forestier, Antoine	
Frichot,	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Rampart et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.
2 juin

LES Soussignés offrent à vendre en débarquement des navires Ancona et Chateaubriand, venant du Havre, savoir:
Ombrelles, grande nouveauté.
Parapluies, soie noir, 24 à 36 pouces.
Corsets assortis. Toilettes noires et blanches.
Dentelles noires et blanches. Caleçons pour bains.
Soieries noires pour robes. Barège noire do.
Chaussettes fil de fil pour hommes.
Do. coton blanc et bleu pour hommes et enfants.
Mouchoirs fil blanc de Chollet. Do batiste.
Bretelles coton blanc tricotées.
Do. gomme élastique, nouveau genre.
Anneaux à rideaux. Epingles, fantaisie pour coiffures.
Savons d'amandes amères. Do. fins assortis et en boîtes.
Essences, pommades, crème de Perse, Eau-de-Cologne, sachets, extrait d'odeurs, cires à odeurs, phlotrices, phlocomes.
Rubans de fil français, assortis de numéros.
Boutons de fil, do. de nacre, do. fantaisies.
Mousseline laine noire.
Toujours en magasin et à vendre à bon marché, un grand assortiment d'articles de saison.
Manuel annuaire de la santé, par F. V. Raspail.
1 juin F & J LACOSTE, 105, rue Royale.

COGNAC Pelvoisin en demi et quart de pipes, 4me preuve.
3000 boites et demi boites sardines à l'huile, de la marque de Chatelain jr, et Barret de La Rochelle.
100 demi boites maquereaux à l'huile.
30 paniers guignolet surfin d'Angers.
30 boites pâtés truffés assortis.
100 pots moutarde française.
500 demi boites petits pois.
3 boucauts cannes.
300 barils noir animal en poudre.
A vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 juin 99, rue de la Douane.

CORDE D'EMBALLAGE—50 rouleaux du Missouri, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
1 jn 92 Tchoupitoulas

BEURRE—100 barrillets beurre de l'Ouest, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
1 jn 92, Tchoupitoulas.

CHANDELLES—70 caisses marque de l'Etoile, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
1 jn 92 Tchoupitoulas

LIQUEURS de pays—30 quartier pipes et barils eau de vie et rhum Nouvelle-Angleterre, en débarquement du navire Monongahela et à vendre par
1 juin ROBERTS & HALL, 75, Magasin

AVIS—La société existante jusqu'à ce jour, entre les soussignés, sous la raison de "Jordy & Brasier," se trouve dissoute ce jour aux termes de l'association. Chacun des associés s'occupera de la liquidation des affaires de la maison, et se servira de la signature commune à cet effet seulement.
Nouvelle Orléans, 25 mai 1846.
F. JORDY,
25 mai—10 E. F. BRASIER.

BON MARCHE AU COMPTANT.
No. 98, rue Ste. Anne, entre Levée et Condé.
ALEXANDRE LANAUZE, importeur et détaillant en quincailleries, fer, clous forgés et taillés assortis, outils et matériaux pour charpentiers, entrepreneurs, couleurs, huiles, verres à vitres, cordages, outils de menuisier et de charpentier de navire, outils de Conger & Watts, de Cincinnati, de Cooper, &c.
5 mai—1m No. 98, rue Ste Anne

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Le 20 mai 1846.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Municipalité No. Un, passée dans sa séance du 27 avril dernier, avis est par le présent donné qu'il sera plus permis, à partir du premier juin 1846, d'inhumer aucun corps dans le cimetière du Bayou St. Jean.
21 mai A. D. CROSSMAN, Maire

Dépôt d'Habillemens pour l'Armée.
No. 20, rue Ste-Anne.

NOUS sommes prêts à fournir les articles suivants—1000 paires de pantalons de cotonnade, [illegible] [illegible] 1,000 do de vestes de cotonnade; [illegible]
[illegible]